

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2010
A VILLENEUVE LES SABLONS**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires dans la petite salle communale.

I – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président présente le document remis à chaque conseiller communautaire préparant le débat d'orientation budgétaire.

S'agissant des recettes, le Président présente la simulation effectuée par les services fiscaux de répartition des recettes remplaçant la taxe professionnelle. Selon cette simulation, la CCS percevrait près de 2 millions d'euros du fonds national de garantie individuelle des ressources. Il explique que la Communauté de Communes comme toutes les autres collectivités ne peut pas se projeter au-delà de 2011 pour ses recettes fiscales du fait de la suppression de la taxe professionnelle qui était par ailleurs nécessaire pour redynamiser l'activité économique.

S'agissant de la TEOM, Monsieur le Président préconise de diminuer son taux en 2011. Cette réduction est rendue possible par les prix obtenus dans le cadre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères. Il faudra toutefois tenir compte de l'augmentation de la TGAP et de l'évolution du coût du traitement. Monsieur LEBLANC approuve le principe d'une réduction de cet impôt.

S'agissant du tableau de la moyenne par habitant, Monsieur TANKERE explique que le coût très élevé dans sa commune s'explique par le nombre important de résidences secondaires.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau de la DGF en soulignant que la CCS est la 3^{ème} intercommunalité du département et la première communauté de communes. Pour 2011, l'évolution de cette dotation versée par l'état sera nulle.

En matière de recettes d'investissement, Monsieur le Président souligne que la CCS a sollicité plus de la moitié de l'enveloppe du FRAPP (2,6 millions sur 4,5 millions) octroyée pour le Pays Vexin Sablons Thelle.

Monsieur le Président passe ensuite en revue les différents chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement. S'agissant du personnel, Monsieur le Président explique qu'il serait nécessaire d'employer plus d'agents mais que les locaux ne le permettent pas.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE propose d'installer le siège de la CCS dans le 3^{ème} bâtiment du musée plutôt que d'y construire un hôtel. Monsieur le Président que explique ce choix n'est absolument pas opportun dans la mesure où les places de stationnement seraient totalement insuffisantes. Monsieur DU PLESSIS

d'ARGENTRE estime qu'il serait logique que le siège soit établi dans la ville la plus importante de la CCS à savoir Méru. Monsieur le Président explique que le territoire de la CCS est aussi rural et qu'à ce titre le siège ne doit pas être nécessairement établi à Méru.

Monsieur LEBLANC explique qu'il pourra aménager un parking de 10 places environ rue Jean-Baptiste Platel pour le personnel du musée ce qui permettrait d'avoir plus de places pour les visiteurs du musée et pour les clients de l'hôtel.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE estime que des deniers publics n'ont pas à être utilisés pour la création d'une activité commerciale hôtelière. Monsieur le Président explique qu'il y a une véritable carence du privé et cela malgré de nombreuses sollicitations auprès de grands groupes tels Accor ou Envergure. Il estime par ailleurs qu'Amblainville mérite mieux qu'un hôtel de type Formule 1.

Le Président explique que ce projet d'hôtel est le prolongement logique de la politique menée par la CCS depuis plusieurs années en matière de mise en valeur du patrimoine et de développement touristique du territoire.

Il ajoute qu'il estime totalement anormal que Méru n'ait pas d'hôtel quand on en décompte 262 en Picardie. Dans notre région, seules 3 villes de plus de 10 000 habitants n'ont pas d'hôtel. Monsieur le Président explique qu'il faut viser un trois étoiles et qu'il faut également aménager un restaurant au rez-de-chaussée.

Monsieur LEBLANC ajoute que la salle de séminaire connaîtra beaucoup plus de succès grâce à l'hôtel.

Monsieur FREMONT souhaite obtenir une étude démontrant la rentabilité d'un tel investissement et s'interroge sur les raisons qui motivent l'absence d'initiative privée. Monsieur le Président explique que les grands groupes sont déjà implantés à Beauvais ou Cergy et qu'ils n'ont donc pas envie de concurrencer leurs propres établissements.

Il explique que le prix de la chambre sera inférieur à 100 €uros et que le coût de construction d'une chambre d'un trois étoiles s'élève à 50 000 €uros.

Monsieur LEBLANC ajoute qu'il a été affirmé en CDAC qu'aucun hôtelier de Beauvais n'acceptera la construction d'un hôtel à Méru.

Monsieur GOUSPY explique par ailleurs qu'il y a une véritable opportunité pour Méru dans la mesure où il y a une volonté de conserver une journée les touristes atterrissant à Beauvais dans le sud de l'Oise.

Monsieur MOREL émet des réserves dans la mesure où le mode de gestion n'est pas défini. Monsieur le Président explique que la CCS fera appel à des professionnels et que les modalités pratiques sont encore à définir.

Au final, tous les conseillers communautaires se déclarent favorable à ce projet.

Madame LEGRAND liste ensuite toutes les autorisations de programme avec les crédits de paiement 2011.

Monsieur le Président met en avant que la CCS n'a pas emprunté depuis 2003 et qu'elle dispose des marges financières suffisantes pour mener à bien son programme d'investissement en 2011.

- Budget annexe « Transports »

Madame LEGRAND explique qu'une 3^{ème} ligne sera créée à Méru pour desservir des zones non encore couvertes et qu'il sera nécessaire pour ce faire de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule dont le coût est estimé à 250 000 €uros.

- Budget annexe « Portage de repas »

Madame LEGRAND explique que ce service livre plus de 18 000 repas par an et que le prix des repas sera maintenu à 6,75 €uros.

- Budget annexe « Musée »

Madame LEGRAND rappelle que ce budget concerne la boutique du musée dont les résultats sont toujours très bons : le chiffre d'affaire au 17 novembre est identique à celui de l'année 2010.

- Budget annexe « Location de parking »

Madame LEGRAND explique au Conseil Communautaire que ce budget correspond à la location du parking pour l'entreprise Faurecia et génère 70 000 €uros HT de recettes.

- Budget annexe « Piscine Aquoise »

Madame LEGRAND informe les conseillers communautaires qu'il sera nécessaire de procéder au versement d'une subvention du budget général vers ce budget annexe d'un montant de 365 000 €uros pour l'équilibrer. Elle ajoute que le nombre d'entrées qui avait baissé durant le 1^{er} semestre de l'année 2010 retrouve un niveau correct.

- Budget annexe « Assainissement »

Madame LEGRAND rappelle que ce budget concerne le service public d'assainissement non collectif. Le tarif des redevances « contrôle existant » (125 €uros) et « contrôle neuf » (220 €uros) sera maintenu en 2011.

- Budget annexe « Les Vallées »

Madame LEGRAND explique que seuls les travaux de renforcement d'eau potable seront inscrits en dépenses en 2011. Ils sont estimés à 150 000 €uros.

- Budget annexe « ZA Ivry le Temple »

Madame LEGRAND informe le Conseil Communautaire qu'en 2011 la vente de la friche industrielle achetée en 2010 sera prévue au budget.

- Budget annexe « Cafétéria »

Madame LEGRAND explique que l'activité de la cafétéria se développe fortement et que cette croissance devrait se poursuivre en 2011.

- Budget annexe « Séminaires »

Madame LEGRAND précise que l'activité « séminaires » au musée devrait se développer en 2011 grâce aux efforts de communication consentis cette année.